

## COMMUNE D'EYJEAUX

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2014

Jusqu'à 19h30

Nombre de Conseillers : L'an deux mille quatorze le 18 février à 18h30  
le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est  
En exercice 15 réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Présents 14 **PICHERIT Gérard, Maire.**  
Votants 14 Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 février 2014

A compter de 19h30

Présents: **MM. PICHERIT, BLANCHETON, M.MALLEFOND, MMES ANDRE, BOYER, MM. FAURE, SARRE, DUSSARTRE, NOUHAUD, BONNAT (arrivé à 19h30) Mmes RIBIERE, GAILLARD, COUDERT, DEPIERRE, LALET**  
Nombre de Conseillers :  
En exercice 15 Secrétaire de séance : Mme RIBIERE  
Présents 15  
Votants 15

#### ORDRE DU JOUR :

- Vote des comptes de gestion 2013
- Vote des comptes administratifs 2013
- affectation des résultats budgétaires 2013
- taxes locales 2014
- budgets primitifs 2014
- demande de fonds de concours auprès de Limoges Métropole pour l'acquisition de vidéoprojecteurs pour l'école
- demande de subvention auprès du Conseil Général pour la signalisation liée à la dénomination des voies communales et à la numérotation des habitations.
- Convention fourrière animaux errants
- Compétence PLU commune/intercommunalité
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture au Conseillers du compte rendu du Conseil Municipal du 23 décembre 2013.

Ce compte rendu n'appelle aucune observation des conseillers

*Eyjeaux- séance du 18 février 2014*

• **Délibération n° 2014-001 : Approbation des comptes de gestion 2013**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées pour les comptes de gestion présentés : budget principal et budget annexe transports scolaires

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal s pour le budget principal et le budget annexe transports scolaires pour l'exercice 2013.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• **Délibération n° 2014-002 : Approbation des comptes administratifs 2013**

Monsieur le Maire présente au Conseil les comptes administratifs 2013 pour le budget principal, le budget annexe transports scolaires qui s'établissent comme suit et sont identiques aux comptes de gestions dressés par le receveur municipal :

**BUDGET PRINCIPAL**

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	822 543.03€
RECETTES	862 389.54€
RESULTAT 2013	<b>+39 846.51€</b>
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	+ 2 111.12€
RESULTAT CUMULE	<b>+41 957.63€</b>

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	151 520.57€
RECETTES	241 921.59€
RESULTAT 2013	<b>+90 401.02€</b>
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	+138 416.70€
RESULTAT CUMULE	<b>+228 817.72€</b>

*Eyjeaux- séance du 18 février 2014*